



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2026

En exercice : 13
Présents : 9
Excusés : 4
Absents : 0

Date de la convocation :
19/02/2026

Président de séance :
Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance :
Sandrine RAGUET

N° interne de l'acte : 2026-010

Le jeudi 26 février 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Jean-Marc LEVENT, Laurent BERTHE, Karine LECLERCQ, Monique GUENET, Bruno BISSEUX, Pascale LAMBERT, Sandrine RAGUET, Mireille LARCHER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Didier BERTOLUTTI (donne pouvoir à : Pascal GILLAUX), Emeline ENGRAND, Marie TEDESCHI, Sandrine PAILLIOT

Membres Absents :

N° 2026-010 : Tarifs 2026 - Grotte de Nichet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la tarification 2026 des entrées de la Grotte de Nichet.

Le Maire met au vote les tarifs suivants :

8 € Individuel adulte

6 € Groupe adultes (à partir de 15 personnes)

4 € Groupe enfants jusque 12 ans (à partir de 15 personnes - 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants)

3,50 € Enfant de 7 à 12 ans

Gratuit pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs d'entrée de la Grotte de

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES

Nichet tels que présentés ci-dessus avec application au 1er avril 2026.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

